

équitable pour nos différentes classes. Nous devons étudier la possibilité d'égaliser les conditions entre notre pays et les pays étrangers qui produisent ces articles peu coûteux. Il faudrait établir un équilibre, de telle sorte que le lot des agriculteurs canadiens soit meilleur. Quand notre population aura augmenté comme elle le doit, il y aura chez nous un intéressant marché pour les produits agricoles et ouvrés. Il ne faudrait permettre que la production massive chez nos voisins du Sud nuise à notre marché autant qu'elle l'a fait dans certains cas.

Je n'ai pas mandat de défendre une classe en particulier. Au fond, je suis agriculteur et il me semble que l'intérêt de l'agriculteur est mieux servi par une saine politique financière qui nous donne une industrie en bonne situation et permet d'accroître les débouchés au pays pour les produits agricoles. L'expansion industrielle amènera la fondation de milliers d'autres foyers qui achèteront nos produits. Vu que le coût de revient de l'unité sera abaissé, il nous sera alors possible de soutenir la concurrence dans les marchés mondiaux.

Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), que le passage qui suit soit ajouté à l'adresse:

Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence n'aient ni pris ni recommandé les mesures nécessaires afin:

a) de maintenir et de développer à l'étranger les débouchés pour la production du Canada, particulièrement le blé et d'autres produits;

b) de résoudre le problème urgent du chômage;

c) d'alléger le fardeau excessif d'impôt du contribuable canadien, afin de permettre aux producteurs de notre pays d'abaisser leurs frais de production et de faire face à une concurrence sans cesse croissante;

d) d'éliminer le gaspillage et les dépenses excessives au sein du gouvernement et d'y accroître l'efficacité des services administratifs;

e) de faciliter et d'encourager la transformation au Canada même de nos ressources naturelles, afin d'offrir ainsi aux Canadiens plus d'occasions d'emploi;

f) de mettre au point, de concert avec les provinces, un programme efficace à participation qui assurerait à chaque Canadien des services d'hospitalisation et des soins médicaux satisfaisants.

M. l'Orateur: Il me semble utile de dire que je trouve l'amendement un peu long. Je le dit sérieusement. Les députés se souviendront que l'année dernière, lorsque la Chambre a été saisie d'un amendement qui invitait l'Orateur à quitter le fauteuil, pour permettre à la Chambre de se former en comité des voies et moyens, le député de Greenwood (M. Macdonnell) a proposé un amendement également fort long. D'aucuns pourraient faire remarquer que l'amendement renferme certains alinéas qu'on voudrait peut-être appuyer et d'autres auxquels on voudrait s'opposer. C'est ce qu'on pourrait appeler un amendement complexe.

[L'hon. M. Rowe.]

Les députés voudront peut-être voir séparer les divers sujets, de façon à ce que la Chambre puisse se prononcer nettement. On se souviendra qu'autrefois le vote de remerciements, à l'occasion de l'Adresse, répondait à chacun des paragraphes du discours du trône. Nous avons cessé d'agir ainsi depuis longtemps; la motion en réponse au discours du trône n'est plus qu'un vote de remerciements et les regrets qui y sont ajoutés sont habituellement plutôt brefs.

Je fais ces observations à ce moment-ci pour donner aux honorables députés l'occasion de réfléchir à ce que j'ai dit. Pour ma part, j'étudierai l'amendement mais je crois que le proposeur ferait bien de songer à le raccourcir, pour les raisons que j'ai données.

Il y a une autre raison que l'honorable député sera sans doute heureux de connaître. Si à certains moments durant le cours de la présente session, afin d'exposer des griefs, il désire proposer un amendement à la motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des subsides, il en sera empêché par plusieurs des alinéas du long amendement qui nous occupe, parce que la Chambre se sera déjà prononcée. Il lui sera donc impossible d'aborder plusieurs des sujets importants qu'il voudra peut-être traiter en détail plus tard.

Ceci dit, j'étudierai l'amendement et je prierais mes collègues de faire de même.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder l'amendement dont la Chambre vient d'être saisie et avant de traiter le fond du discours que nous venons d'écouter avec un intérêt profond et beaucoup d'attention, je veux, à l'instar du chef intérimaire de l'opposition (M. Rowe), féliciter le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Leduc) et celui qui l'a appuyé (M. Carrick). Je pense que personne n'exprimera de doute ni d'avis contraire au sujet de l'appréciation qu'a faite le chef suppléant de l'opposition des intéressants discours qu'ont prononcés ces deux nouveaux députés, pas plus d'ailleurs qu'au sujet de sa prédiction selon laquelle nous avons fortement lieu de croire que leur participation à l'activité du Parlement sera fort utile à la Chambre et précieuse pour nos institutions parlementaires.

Ils sont tous deux relativement jeunes; néanmoins, l'un et l'autre ont déjà eu une carrière distinguée dans leurs circonscriptions respectives et leurs commettants les ont choisis pour marcher sur les traces des représentants distingués de ces circonscriptions qui siégeaient en cette enceinte avant eux.

Avocat depuis une vingtaine d'années ou plus, l'honorable député de Verdun (M.